Equipier de Seconde Intervention - Formation

Initiale

Intra

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Acquérir les connaissances théorique et pratique en vu d'intervenir pour lutter contre un début d'incendie en appliquant les consignes de sécurité

Compétences visées

-Connaître les missions et interventions des différents acteurs
-Savoir donner l'alerte
-Savoir intervenir sur un début d'incendie
-Savoir mettre en oeuvre les moyens de secours de l'établissement
-Savoir utiliser les moyens de Seconde Intervention
-Être capable d'utiliser un A.R.I. (en option)

PUBLIC

Les futurs membres de l'Equipe de Seconde Intervention.
Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation
Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

MODALITÉS

Durée : 7 heures.

Nombre de participants de 10 à 12 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 6 mois .

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi un stage Equipier de Première Intervention
Si le module ARI est réalisé :
Aptitude médicale au port de l'ARI
Mettre à disposition les ARI avec bouteilles pleines (reconditionnement prévu par vos soins)
Disposer d'un local permettant la réalisation d'un parcours d'entraînement

Textes officiels

ERP : Arre^té du 25 juin 1980.
Incendie : Articles R. 4141-17, R. 4227-28, R. 4227-38, R. 4227-39 du Code du Travail.
Formation à la sécurité : Articles L. 4141-2, R. 4141-3 et R. 4141-13 du Code du Travail.
Recommandation : Re`gle APSAD R6.

Programme détaillé

1- Formation Théorique
- Les causes de l'incendie
- Le mécanisme de combustion
- Les classes de feu
- Les modes de propagation du feu
- La réaction au matériaux,la résistance aux éléments
- Les risques d'explosion (Back draft, ...)
- Rappel de l'instruction Équipier de Première Intervention
- La marche générale des opérations (M.G.O.)
- Organisation de l'équipe
- Descriptif des moyens de seconde intervention
- Présentation et manipulation du matériel de l'entreprise
- Module «Appareil Respiratoire Isolant» (A.R.I.) (option de 0,5 jour)

2- Principes d'organisation de secours
- Les moyens d'extinction
- Les principes de fonctionnement des extincteurs, R.I.A (Robinet Incendie Armé)
- L'attaque du feu
- Les principes de l'évacuation
- Attitude à adopter en cas d'incendie (consignes)
- Optimiser l'efficacité d'une équipe d'intervention
- L'accueil des secours

3- Formation Pratique

- Mise en oeuvre des différents matériels extincteurs et hydrauliques de l'établissement.
- Exercices d'extinction sur feux réels (palettes, cagettes ... Si zone sécurisée)
- Mise en situation du personnel, en fonction des risques liés à l'entreprise, par diverses manoeuvres (locaux enfumés, recherche de victime...)
- La protection des voies aériennes par le port de l'Appareil Respiratoire Isolant (option de 0,5 jour)

Le matériel extincteur est fourni par nos soins.
Le programme de formation est adaptable en fonction de l'activité et des attentes particulières.

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Générateur de flamme écologique à gaz
Extincteurs en coupe, extincteurs de formation eau avec additif et CO2

Modalités d'évaluations

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoirs-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Attestation de formation adressée au signataire de la convention.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr